COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, 17, 03, 2016 C(2016) 1454 final

Monsieur le Président,

La Commission souhaite remercier le Sénat pour son avis relatif à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part {COM(2015) 226 final}.

La Commission apprécie que le Sénat partage son avis sur l'importance de la Mongolie en tant que partenaire de l'UE et reconnaisse les efforts déployés jusqu'à présent par l'UE pour renforcer ses relations avec la Mongolie.

La Commission prend aussi note de la demande du Sénat concernant la gestion des projets et tient à souligner les efforts déployés par l'UE pour diffuser des informations sur la coopération au développement et pour renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes, y compris les six États membres de l'UE présents sur le terrain. La coopération au développement fait l'objet de discussions régulières au sein du Comité mixte UE-Mongolie auquel les États membres peuvent participer en tant qu'observateurs. Par ailleurs, les Chefs de Délégations des États Membres de l'UE auprès de la Mongolie mais résidant à Pékin se rendent tous les ans à Oulan-Bator, accompagnés du Chef de la Délégation de l'UE. Ces visites annuelles offrent une occasion supplémentaire d'aborder la question de la coopération au développement avec leurs homologues sur place et de renforcer la coordination.

La Commission souhaite également informer le Sénat que l'aide au développement pour la période 2014-2020, y compris les domaines d'intervention et les modalités, a été discutée avec les États membres, avant l'adoption du programme indicatif pluriannuel en 2014. Toute réforme substantielle de la manière dont les projets sont gérés devrait être envisagée lors des discussions relatives au nouveau cadre pour la coopération au développement.

En espérant que ces précisions répondent aux points soulevés par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Frans Timmermans

Premier vice-Président

Federica Mogherini Vice-Présidente/Haute représentante

M. Jean BIZET
Président de la Commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06

cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06